

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Administration générale

1. *Marchés publics (délégation du Président)*
2. *Délégation au Président : les conventions*
3. *Prise en charge exceptionnelle des frais consécutifs à un accident de voiture d'un agent du VALTOM*
4. *Retrait et adhésion de Riom Limagne Volcans (RLV)*
5. *Désignation des représentants de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) auprès du VALTOM*
6. *Engagement partenarial Trésorerie / VALTOM*
7. *Modification du tableau des effectifs*

Prévention - communication

8. *Bilan des opérations de compostage*
9. *Etude de faisabilité pour la création d'une laverie de contenants de verre*
10. *Appel à projets Economie circulaire 2018*

Finances

11. *Affectation anticipée du résultat 2017*
12. *BP 2018*
13. *Contribution à l'habitant 2018*
14. *Emprunt pour le programme de travaux d'équipement 2018*
15. *Autorisation d'encaissement de recettes de facturation*

Traitement - transport

16. *Contractualisation avec EcoMobilier*

Questions diverses

17. *Convention de coopération avec la commune de Sandiara au Sénégal*

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 FÉVRIER 2018

Le 8 février 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Présents : Mesdames BONNET Monique, CANALES Marion, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Madame DEGUI Marie-Christine (à M. COUTAREL Bernard).

Messieurs ALEDO Marcel (à M. Laurent BATTUT), BISSIRIEX Thierry (à M. Olivier ARNAL), DAURAT Jean-Claude (à M. POUGET Jacques), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBŒUF Claude, (à Mme CHASSIN Nicole), PRONONCE Hervé (à Mme Claire LEMPEREUR).

Excusés : Messieurs BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, LAFFONT Alain, MOLINIER Jean-Claude.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Administration générale

1. Marchés publics (délégation du Président)

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1er décembre 2017 au 31 janvier 2018.

2. Délégation au Président : les conventions

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président, pendant la durée du présent mandat, à approuver et à signer toute convention ou contrat (hors marchés publics) dont le montant financier est :

- une dépense inférieure ou égale au seuil plafond des marchés de fournitures et des services en procédure adaptée et leurs avenants,*
- une recette (pas de plafond).*

3. Prise en charge exceptionnelle des frais consécutifs à un accident de voiture d'un agent du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le remboursement par le VALTOM, à Madame Soledad LEONARD, des frais de réparation de son véhicule personnel, un Volkswagen immatriculé DP-824-AV, pour un montant total de 741,46 € TTC.*
- autoriser le Président du VALTOM à signer les mandats s'y rapportant.*

4. Retrait et adhésion de Riom Limagne Volcans (RLV)

Le comité syndical prend acte des mesures dérogatoires et transitoires propres à RLV et permettant d'assurer la continuité du service public de gestion des déchets.

5. *Désignation des représentants de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) auprès du VALTOM*

Le comité syndical prend acte de la désignation des nouveaux représentants de TDM auprès du VALTOM.

6. *Engagement partenarial Trésorerie / VALTOM*

Le comité syndical prend acte de l'engagement partenarial qui va être signé entre la Direction Générales des Finances Publiques (DGFIP) et le VALTOM.

7. *Modification du tableau des effectifs*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste de catégorie B de la filière administrative (Rédacteur territorial) à temps complet, à compter du 1er mars 2018.

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs.

Prévention - communication

8. *Bilan des opérations de compostage*

Le comité syndical prend acte de cette présentation.

9. *Etude de faisabilité pour la création d'une laverie de contenants de verre*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- *valider le projet d'étude de faisabilité,*
- *valider le plan de financement prévisionnel,*
- *autoriser le Président à solliciter d'éventuelles subventions,*
- *signer tout document s'y afférant.*

10. *Appel à projets Economie circulaire 2018*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- *pérenniser l'action en organisant chaque année un appel à projets,*
- *valider le nombre de projets lauréats, soit 2,*
- *soutenir financièrement les projets retenus pour un montant de 2 500 € HT par lauréat, inscrit au budget de la collectivité.*

Finances

11. *Affectation anticipée du résultat 2017*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

12. *BP 2018*

Le comité syndical vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 du VALTOM qui s'équilibre comme suit :

• **Section de fonctionnement**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 57 078 185,33 €.

○ *Les recettes réelles de fonctionnement diminuent (-4 %) en raison :*

- *D'une contribution à l'habitant en baisse de 5,88 € par rapport à 2017(soit 30,48 € HT / hab pour 2018) qui neutralise l'augmentation contractuelle de la facturation à la tonne s'élevant à 99,50 € HT / tonne pour les déchets incinérables (OMR, DEM et RTCS) ;*
- *D'une perte de près de 400 000 € liée à l'abaissement du seuil d'autorisation d'exploiter de l'ISDND de Puy-Long, de 82 000 t à 77 000 t ;*
- *Du parti pris pour 2018, compte tenu de la volatilité des prix de rachat de certains matériaux, de rester sur des hypothèses prudentes afin de ne pas surestimer les recettes à venir.*

- *Un infléchissement encore accentué des dépenses réelles de fonctionnement (- 3 %) avec :*
 - *Des dépenses d'exploitation globalement en diminution (en dépit de l'augmentation contractuelle du prix Vernéa et de l'adhésion de Thiers-Dore et Montagne) qui s'explique principalement par :*
 - *L'abaissement du seuil d'autorisation d'exploiter de l'ISDND de Puy-Long ;*
 - *De nouveaux marchés mutualisés et renégociés (notamment pour les déchèteries et les centres de transfert) ;*
 - *Une réserve prudentielle constituée via les dépenses imprévues pour accompagner une évolution régulière et lissée de la facturation à la tonne et des incertitudes fiscales.*
- **Section d'investissement**
Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 25 711 491,64 €.
 - *Recettes :*
 - *Après une période d'autofinancement en 2016 et 2017, le recours à l'emprunt est prévu pour 2018, à hauteur de 700 000 € soit une hausse des recettes réelles d'investissement de + 415 %.*
 - *Dépenses :*
 - *La baisse structurelle des investissements liée à l'aboutissement du projet VALORDOM 1 se poursuit. Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse de -6 %. Les 2 principaux postes sont le remboursement du capital d'emprunt (8 007 339 €) et les dépenses d'équipement liées aux ISDND (3 295 914,08 €, RAR inclus).*

13. Contribution à l'habitant 2018

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer la contribution à l'habitant à hauteur de 30,48 € HT par habitant et par an (soit 33,53 € TTC) pour l'année 2018.

14. Emprunt pour le programme de travaux d'équipement 2018

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer une consultation ayant pour objet de souscrire cet emprunt auprès des établissements bancaires, et à signer tout document s'y rapportant.

15. Autorisation d'encaissement de recettes de facturation

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à encaisser ces recettes de facturation, et à signer tout document s'y rapportant.

Traitement - transport

16. Contractualisation avec EcoMobilier

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le VALTOM à signer avec EcoMobilier le contrat de collecte territoriale du mobilier au nom de ses structures adhérentes pour la période 2018 - 2023.

Questions diverses

17. Convention de coopération avec la commune de Sandiara au Sénégal

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le VALTOM à :

- *répondre à l'appel à projets et signer tout document y afférent,*
- *signer la convention de coopération.*